

## Commune de Mauges-sur-Loire

### Délibération N°DL\_2026\_04\_005

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt six, le deux avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 27 mars 2026.

#### Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Guy CAILLAULT, Yannick BENOIST, Nadège MOREAU, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaétane GABORY, Sylvia BENETEAU, Séverine MORINEAU, Angéline RICHO, Guillaume MOREL, Lydia MUSSET, Anne-Françoise CADIOT OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, Adrien ALLARD, Sophie BECHEREAU, Gaël BEDUNEAU, Samuel BELANGER, Sandra BELLANGER, Jean-Claude BELLICAUD, Stéphane BESNIER, Stéphane BIDET, Guillaume BODIN, Philippe BOURSIER, Karen BULTEAU, Mathéo GOURDON, Isabelle BUREAU, Arlette BURGEVIN, Bruno CHAUVIGNE, Stéphane COULON, Jacky COURANT, Françoise COUTAULT, Jacques DE MAISONNEUVE, Timothée DEBRARD, Sophie DEMANGE, Frédéric DOUGE, Jean-René GRASSET, Sandrine LE GALL, Aurélien LETOURNEAU, Josseline LHOMMEAU, David MAINGUY, Hélène MARCHAND, Ingrid MASSE, Anne-Valérie MOITA FERNANDES, Isabelle MONFRAY, Céline MOREAU, Stéphanie OGER, Virginie PELISSIER, Christelle TREMBLAY, Vivien TUFFREAU, Narciso VILACA, Ariel YARIV

*Monsieur Aurélien LETOURNEAU a été désigné secrétaire de séance.*

## **CREATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

La commission d'appel d'offres est chargée d'analyser et d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée, en raison de leur valeur hors taxe.

Présidée par le Maire, membre de droit, elle est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. L'élection a lieu à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

### **DÉCIDE DE :**

- Procéder à l'élection à bulletin secret des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres :

#### **Liste 1**

Sont candidats aux postes de titulaires :

Sont candidats aux postes de suppléants :

Yvette DE BARROS	Fabien JOLIVET
Christelle TREMBLAY	Guy CAILLAULT
Jean-François ALLARD	Jean-Claude BELLICAUD
Narciso VILACA	Stéphane COULON
Nicolas LE LABOURIER	Gaël BEDUNEAU

#### **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 65

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

Sièges à pourvoir : 5

Liste	voix
Liste 1	65

- Proclamer élus :

Membres titulaires

Membres suppléants

Yvette DE BARROS	Fabien JOLIVET
Christelle TREMBLAY	Guy CAILLAULT
Jean-François ALLARD	Jean-Claude BELLICAUD
Narciso VILACA	Stéphane COULON
Nicolas LE LABOURIER	Gaël BEDUNEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 08/04/2026

ID : 049-200054336-20260402-DL202604005-DE



être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contre la décision, à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

*Nombre de conseillers : 65*  
*Nombre de présents : 59*  
*Nombre de votants : 65*  
*(dont 6 pouvoirs)*

Signé le 3 avril 2026  
Le Maire  
Gilles PITON